

Riddes, le 22 mai 2020

A la rédaction du bulletin
officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 21 du 22 mai 2020

COMMUNE DE RIDDÉS

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Marie-Line Matos Augusto Belisando, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Rue de la Gare 1, 1908 Riddes Parcelle N° 1921, PPE 7358
Enseigne	« Le Melrose »
Prestations	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Lundi au vendredi : 06h00 à 23h00 Samedi : 06h00 à 24h00 Dimanche : 07h30 à 23h00
Début de l'activité	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 22 mai 2020

L'administration communale